

Aides à la mobilité dans le cadre de COTUTELLES DE THESE de l'Université Bordeaux 1 > session 2007

Une nouvelle possibilité de financement de la mobilité dans le cadre des cotutelles est à disposition des étudiants pour l'année 2007-2008. Elle remplace l'ancien dispositif de financements des cotutelles qui dépendait alors du Ministère. Ces aides à la mobilité sont désormais gérées au sein des établissements : à l'Université Bordeaux 1, le point d'entrée est la Direction des Affaires Internationales.

Ce dispositif permet d'offrir aux étudiants en thèse en cotutelle une aide à la mobilité (**la convention de cotutelle doit être signée au moment du dépôt du dossier et l'étudiant doit obligatoirement bénéficier d'un financement principal pour la thèse**). Ce dispositif ne permet pas de financer le déplacement des jurys de soutenance.

Objectif :

L'objectif pour l'Université Bordeaux 1 est d'encourager la mise en place de cotutelles de thèse à l'international, qu'elles aient pour but d'initier une coopération entre laboratoires, de consolider et alimenter des partenariats institutionnels de recherche ou de formation déjà en cours, ou de permettre d'assurer une continuité entre le niveau Master et le Doctorant pour des étudiants ayant suivi un parcours en partenariat international.

Type de financement :

Ce dispositif permet de demander une aide permettant de participer au financement des surcoûts induits par la mobilité internationale des étudiants inscrits en cotutelles de thèse soit un financement des déplacements/transports. L'aide à la mobilité par doctorant est attribuée pour toute la durée de la thèse.

Le fonds d'aide à la mobilité dans le cadre des cotutelles s'élève pour l'ensemble de l'établissement à 20 000 euros pour l'année civile en cours. Le montant des aides sera différencié en fonction des destinations et fixé par la commission de sélection après examen du dossier de candidature qui comportera un budget prévisionnel. Le principe est celui d'un co-financement à hauteur de 50% de la demande et pour un montant maximum de 2500 euros.

Plan et modalités de financement déposé par le directeur de thèse :

La demande de financement devra obligatoirement faire apparaître un co-financement (e.g. du laboratoire, de l'Ecole doctorale, de l'U.F.R., etc.). Ce budget constitue un des éléments d'appréciation du dossier de candidature, il est inclus dans le dossier de candidature.

Une fois le dossier accepté, le laboratoire s'engage à faire l'ensemble des avances de trésorerie. Il devra ensuite présenter une facture ainsi que l'ensemble des justificatifs (ordre de mission + factures) à la D.A .I. qui effectuera le contrôle des pièces, et procédera au versement de la somme justifiée.

Circuit de dépôt des candidatures :

Les dossiers de candidature doivent impérativement être visés par le directeur d'Ecole doctorale et **déposés ensuite par le directeur de thèse**. Les candidatures directes d'étudiants ne sont pas recevables.

Une version électronique (merci d'avance de préciser dans le Sujet: "**Dossier de**

candidature cotutelle ") devra être obligatoirement envoyée même si seule la version papier fera foi.

Modalités et critères de sélection :

La sélection s'effectuera par une commission de sélection de l'Université Bordeaux 1 composée de la " commission des relations internationales " et/ou à défaut du Chargé de mission Relations internationales et du Bureau des Ecoles doctorales qui étudie les dossiers des candidats.

Les critères suivants sont pris en compte par le jury :

- l'excellence du candidat : lettres de soutien et résultats académiques
- le caractère innovant de son sujet de recherche
- le fait d'avoir obtenu un Master 2 recherche dans le cadre d'un master en partenariat international
- l'existence de liens forts en matière de recherche et/ou de formation (existence de convention de partenariat institutionnelle, convention de partenariat de recherche, de projets communs de recherche, de publications communes, organisation conjointe de colloques, de séminaires etc.)
- la politique internationale de l'établissement
- le plan de financement

Le jury détermine une liste des bénéficiaires ainsi que le montant des aides proposées. Les résultats sont communiqués par une notification aux directeurs de thèse qui doivent en informer les candidats.

Conditions d'éligibilité :

Seules les candidatures faisant l'objet d'une convention de cotutelle signée au moment du dépôt de la demande seront examinées

Calendrier de la session 2007 :

Le calendrier de la session de sélection pour l'année 2007 est le suivant :

Mise en ligne des dossiers de candidature : 15 octobre 2007

Date limite de réception des dossiers à la DAI : 15 novembre 2007 [dossier de candidature](#) téléchargeable

Réunion de la " commission des relations internationales " et/ou à défaut du Chargé de mission Relations internationales et du Bureau des Ecoles doctorales pour la sélection : décembre 2007

Annnonce des résultats : début janvier 2008

Calendrier de la session 2008 :

Le calendrier de la session de sélection pour l'année universitaire 2008 est le suivant :

< 1ère session > Réception des dossiers de candidature : **à partir du 10 avril 2008**

Date limite de réception des dossiers à la DAI : 10 mai 2008("dossier de candidature" téléchargeable à partir du 2 avril 2008)

Réunion de la " commission des relations internationales " et/ou à défaut du Chargé de mission Relations internationales et du Bureau des Ecoles doctorales pour la sélection : juin

2008

Annnonce des résultats : début juillet 2008

< 2ème session > Réception des dossiers de candidature : **à partir du 15 octobre 2008**

Date limite de réception des dossiers à la DAI : 15 novembre 2008 ("dossier de candidature" téléchargeable à partir du 1er octobre 2008)

Réunion de la " commission des relations internationales " et/ou à défaut du Chargé de mission Relations internationales et du Bureau des Ecoles doctorales pour la sélection : décembre 2008

Annnonce des résultats : début janvier 2009

Contact :

Université Bordeaux 1 - Direction des Affaires Internationales

(Château Bonnefont) Bât. A37

351, cours de la libération

3405 - Talence cedex

Site Web: <http://www.u-bordeaux1.fr/dai>

Mme Masako DAO

Tél. : 05 40 00 84 01

Télécopie : 05 40 00 31 01

Mèl : m.dao@dai.u-bordeaux1.fr